



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Paris, le **12 MAI 2006**

DIRECTION DE LA DÉFENSE
ET DE LA SÉCURITÉ CIVILES

SOUS-DIRECTION
DES SAPEURS-POMPIERS
ET DES ACTEURS DU SECOURS

BUREAU DU MÉTIER DE SAPEUR-POMPIER,
DE LA FORMATION ET DES ÉQUIPEMENTS

Réf. : DSC 09/GD/N * **384**

AFFAIRE SUIVIE PAR : G. DAVEAU
T. 01 56 04 74 59

Le Ministère de l'Intérieur

à

Mesdames et messieurs les Préfets de métropole
et départements d'outre et mer
Services départementaux d'Incendie et de Secours

NOTE D'INFORMATION

**TENUES, INSIGNES ET ATTRIBUTS DES
SAPEURS-POMPIERS**

En complément de l'arrêté du 6 mai 2000 et de ses annexes fixant les tenues, insignes et attributs des sapeurs-pompiers, je vous adresse, ci-joint, une note d'information technique :

N.I.T. 328 : Cagoule de protection pour les sapeurs-pompiers

La N.I.T sur la cagoule de protection a été élaborée, pour tenir compte des exigences de sécurité définies dans les directives européennes ainsi que les différentes normes applicables.

Ce référentiel technique est applicable aux nouveaux équipements dans le cadre du renouvellement ou d'acquisitions prévues dans un plan d'équipement.

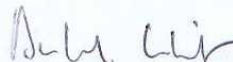
Ce document a été rédigé dans le but d'harmoniser et d'optimiser les équipements de protection des sapeurs-pompiers.

Les équipements qui ne satisfont pas aux exigences des référentiels techniques ne sont pas préconisés par la D.D.S.C.

Cette note d'information technique est également téléchargeable sur le site du ministère de l'intérieur rubrique défense et sécurité civile/sapeurs-pompiers.

Il vous appartient d'informer le service départemental d'incendie et de secours ainsi que les centres de secours communaux et intercommunaux.

Pour le ministre et par délégation
Le sous-directeur des sapeurs-pompiers et des
acteurs du secours


Bertrand CADIOT

Copie:

Madame et messieurs les Préfets de zone de défense
Etat-major de zone de défense